



Appel à candidatures 2020

Origines et causes des cancers pédiatriques

Information liée au COVID-19 :

**si le contexte de l'épidémie de covid-19 devait évoluer alors
l'INCa adapterait le calendrier spécifique de cet appel à projets**

Date limite de soumission des dossiers de candidature:

30 juin 2020 -16h00

Soumission en ligne du dossier électronique :

<https://www.e-cancer.fr/Institut-national-du-cancer/Appels-a-projets/Appels-a-projets-en-cours/PEDIAC-2020>

Sommaire

1-	Contexte de l'appel à candidatures	3
2-	Objectifs de l'appel à candidatures	4
3-	Modalités de formation du consortium et d'élaboration du programme de recherche	4
3.1	Modalités de formation du consortium	4
3.2	Modalités d'élaboration du programme de recherche	5
4-	Cahier des charges organisationnel du consortium	5
5-	Modalités de suivi et possibilités d'évolution du consortium	6
6-	Modalités de participation	6
6.1	Durée du programme	6
6.2	Coordination du programme	6
6.3	Équipes et/ou chercheurs éligibles	7
6.4	Organisme bénéficiaire de la subvention	7
7-	Modalités de sélection et critères d'évaluation	7
7.1	Processus de sélection des dossiers de candidatures pour la constitution du consortium	7
7.2	Évaluation du préprogramme et du programme final de recherche	8
7.3	Recevabilité	8
7.4	Critères d'évaluation	8
7.4.1	Critères d'évaluation pour la formation du consortium	8
7.4.2	Critères d'évaluation pour le programme de recherche	8
8-	Dispositions générales et financement	9
8.1	Subvention de l'INCa	9
8.2	Dépenses éligibles	9
8.3	Publication et communication	10
9-	Calendrier	10
10-	Modalités de soumission	11
10.1	Nouvelles modalités de soumission : portail PROJETS	11
10.2	Dossiers de candidature:	11
10.3	Préprogramme et programme final du consortium :	12
11-	Publication des résultats	12
12-	Contacts	12

1- Contexte de l'appel à candidatures

En France, les données épidémiologiques indiquent qu'environ 2 500 enfants et adolescents sont touchés par un cancer, chaque année. Les leucémies aiguës lymphoblastiques, les cancers du système nerveux central et les lymphomes sont les pathologies cancéreuses les plus fréquentes chez les moins de 15 ans. D'autre part, certaines formes de cancers, apparaissent lors du développement ou dans des tissus en développement.

Les progrès scientifiques et médicaux ont permis d'atteindre un taux de survie de 80% pour les enfants et adolescents atteints d'un cancer.

Cependant, 2 enfants sur 10 atteints de cancer ne sont pas guéris. Ces cancers représentent la première cause de décès par maladie chez les enfants de plus de 1 an. Par ailleurs, deux tiers des enfants guéris de leur cancer souffrent de séquelles liées à la maladie et aux traitements reçus.

La recherche fondamentale contre les cancers de l'enfant a été dotée d'un budget de 5 millions d'euros supplémentaires en 2019. Cette nouvelle allocation de fonds, renouvelée en 2020, vient renforcer l'action du gouvernement français qui a fait de la recherche en cancérologie pédiatrique une priorité.

L'Institut National du Cancer (INCa) est chargé de la gouvernance et de la coordination des actions visant à une répartition optimale de cette dotation. Il œuvre en lien avec les organismes de recherche (AVIESAN), les opérateurs publics et privés en cancérologie, les professionnels de santé, les usagers du système de santé et les associations, dont les associations de parents d'enfants atteints de cancers, acteurs essentiels dans la réflexion et le choix des actions de recherche qui seront financées. Une cellule de coordination (« Task Force ») comprenant les collectifs d'associations Grandir sans cancer, Gravir et l'Union nationale des associations de parents d'enfants atteints de cancer ou leucémie (Unapeclé) a été mise en place à cet effet, sous l'égide de l'Institut.

Par ailleurs, trois groupes de travail (Partage de données / Développement de l'Être humain – Environnement – Génétique – Épigenétique / Immunologie – Modèles – Mathématiques) réunissant des chercheurs et des cliniciens de différentes disciplines ont été constitués et se sont réunis à plusieurs reprises lors d'ateliers de réflexion, au cours de l'année 2019.

Ces réflexions ont abouti à la conclusion que pour progresser, significativement, dans la recherche sur les cancers pédiatriques, il était nécessaire de fédérer au sein d'un **consortium** des équipes de recherche de disciplines et de compétences différentes, autour d'une question commune.

Cette coopération **interdisciplinaire** apparaît nécessaire afin de définir collectivement un programme de recherche intégré, permettant de lever des verrous conceptuels en cancérologie pédiatrique.

Parmi les thématiques de recherche identifiées lors des ateliers de réflexion, une thématique prioritaire a été sélectionnée par la Task Force, pour l'année 2020. Elle porte sur **les causes et les origines des cancers pédiatriques : rôles des facteurs génétiques, épigénétiques, environnementaux et influences des processus développementaux.**

Ainsi, cet appel à candidatures permettra dans un premier temps de constituer un consortium, ouvert à toutes les équipes de **recherche fondamentale, y compris les équipes ne travaillant pas habituellement sur les cancers de l'enfant, et à toutes les disciplines**, et dans un second temps l'élaboration par le consortium d'un programme de recherche d'une **durée de 4 ans**.

Cet appel à candidatures est donc organisé en deux étapes :

- **Etape 1: Formation d'un consortium par sélection sur dossiers de candidature des candidats ou des équipes répondant aux objectifs définis dans cet appel à candidatures ;**
- **Etape 2: Élaboration collective d'un programme de recherche par le consortium néo-formé (composé des équipes sélectionnées lors de la première étape).**

2- Objectifs de l'appel à candidatures

Le présent appel à candidatures couvre le champ de la **recherche fondamentale** en cancérologie pédiatrique.

Les objectifs sont d'étudier et d'apporter des connaissances nouvelles sur :

- **Axe de travail 1 :**
Le rôle des facteurs environnementaux (expositions physiques, chimiques, infectieuses, nutritionnelles, etc.) dans la survenue des cancers de l'enfant.
- **Axe de travail 2 :**
Le rôle des facteurs génétiques et épigénétiques dans la survenue des cancers de l'enfant ;
- **Axe de travail 3 :**
Les processus impliqués lors des stades précoces de développement du système nerveux, du système hématopoïétique et du système immunitaire, dans la survenue des cancers de l'enfant ;
- **Axe de travail 4:**
Le développement de nouveaux modèles spécifiques des cancers de l'enfant.

Les chercheurs ayant une ou plusieurs expertises scientifiques ou techniques dans les axes de travail mentionnés sont invités à candidater.

Remarque importante : les chercheurs dont les travaux de recherche ne s'inscrivent pas dans les axes proposés mais susceptibles de répondre à la thématique des causes et des origines des cancers sont également invités à candidater.

3- Modalités de formation du consortium et d'élaboration du programme de recherche

La formation du consortium puis l'élaboration du programme de recherche par le consortium se dérouleront selon les modalités présentées ci-dessous:

3.1 Modalités de formation du consortium

La formation du consortium se déroulera de la façon suivante :

- 1) [Soumission des dossiers de candidature](#)

Un dossier de candidature peut être soumis par un ou plusieurs chercheurs appartenant à une même équipe.

Le chercheur (ou l'équipe) indiquera dans le dossier de candidature l'axe ou les axes de travail sélectionnés et décrira de quelle façon les expertises scientifiques et/ou techniques du chercheur (ou de l'équipe) pourront permettre de répondre aux objectifs de cet appel à candidatures.

2) Sélection des dossiers de candidature pour former le consortium

Un comité d'évaluation scientifique international sélectionnera des dossiers de candidatures afin de former le consortium.

3.2 Modalités d'élaboration du programme de recherche

L'élaboration du programme de recherche se déroulera de la façon suivante :

1) Élaboration collective d'un préprogramme scientifique par le consortium

Les chercheurs et les équipes individuelles dont les dossiers de candidatures auront été sélectionnés, seront invités à élaborer collectivement un programme de recherche scientifique répondant aux objectifs de cet appel à candidatures au cours de deux réunions de travail.

Ils s'engageront à être présents pendant les deux réunions pour la conception, construction et rédaction de ce programme de recherche.

Le format de présentation du programme (dossier descriptif et budget) sera donné par l'INCa lors de la 1^{ère} réunion de travail.

Ce programme pourra être divisé en plusieurs **workpackages (WP)**. **Le nombre et les caractéristiques de ces workpackages, pourront être différents des axes de travail et seront définis par le consortium.**

A l'issue des deux réunions de travail, les membres du consortium désigneront en leur sein le coordonnateur scientifique et les responsables des WP.

2) Présentation du préprogramme devant le comité d'évaluation scientifique

Le programme élaboré collectivement sera ensuite exposé devant le comité d'évaluation scientifique international, lors d'un séminaire de présentation. Le comité d'évaluation scientifique international émettra des recommandations avant la soumission du programme final.

3) Soumission du programme final après prise en compte des recommandations du comité d'évaluation scientifique

À l'issue de ce séminaire et en tenant compte des recommandations du comité d'évaluation scientifique, le coordonnateur scientifique du consortium soumettra un programme scientifique, sous forme de dossier final, décrivant le fonctionnement et la gouvernance du consortium, les objectifs, les résultats attendus du programme et la contribution relative des équipes participantes.

Une proposition de budget associé au fonctionnement et à la mise en œuvre du programme sera également présentée.

Ce dossier finalisé devra être validé par l'INCa et permettre ainsi le lancement du programme de recherche pour une durée de 4 ans.

4- Cahier des charges organisationnel du consortium

Le coordonnateur et les responsables des workpackages devront respecter les engagements suivants :

- Etablir une gouvernance pour l'organisation et la mise en place du consortium. Cette gouvernance sera formalisée par l'élaboration d'une Charte de fonctionnement et de déontologie;
- Établir un accord de consortium avec tous les partenaires du projet de recherche.

- L'accord de consortium devra être conforme aux documents scientifiques, administratifs et financiers annexés au programme de recherche final. L'accord de consortium devra préciser les contributions de chacune des équipes du consortium, le partage des tâches, les règles de partage des droits de propriété intellectuelle relatifs aux résultats obtenus du projet, ainsi que leur exploitation et leur diffusion ;
- Mettre à disposition les ressources biologiques nécessaires à la conduite de travaux de recherche pour toutes les équipes du consortium ;
- Rendre effectif le partage des données, nécessaires à la réalisation du programme de recherche, entre les équipes du consortium. Cet engagement devra être décrit dans la Charte de fonctionnement et l'accord de consortium ;
- Présenter l'état d'avancement du programme de recherche et les éventuelles difficultés rencontrées, lors des réunions avec le Comité de Pilotage (cf. ch 5);

5- Modalités de suivi et possibilités d'évolution du consortium

Un **Comité de Pilotage** (composé d'experts scientifiques internationaux, des membres de l'INCa et des représentants des collectifs de la Task Force) se réunira chaque année afin d'assurer le pilotage et le suivi du consortium et du programme de recherche.

Lors de ces réunions, le coordonnateur et les responsables des workpackages présenteront l'état d'avancement du programme de recherche et les éventuelles difficultés rencontrées.

Le coordonnateur et les responsables des workpackages devront prendre en considération les recommandations du COFIL. Le programme de recherche pourra être réorienté si besoin.

Le consortium aura également, la **possibilité d'évoluer au cours du temps**. En effet, à **mi-parcours du programme** et uniquement à ce moment, le coordonnateur scientifique devra :

- Identifier la nécessité d'ajouter une ou plusieurs nouvelles compétences afin de mener à bien le programme. L'intégration d'une ou de plusieurs nouvelles équipes de recherche dans le consortium sera réalisable, le cas échéant ;
- Évaluer l'implication de chaque équipe au sein du consortium. Le retrait d'une ou plusieurs équipes du consortium sera envisageable, le cas échéant.

Ces propositions devront être justifiées par le coordonnateur scientifique du consortium et les responsables des workpackages puis être validées par le Comité de Pilotage.

En fonction de l'état d'avancement du programme, le comité de pilotage pourra également, de façon indépendante, émettre des recommandations relatives à l'entrée ou la sortie d'une ou de plusieurs équipes de recherche dans le consortium.

6- Modalités de participation

6.1 Durée du programme

La durée du programme de recherche est de 48 mois.

6.2 Coordination du programme

La coordination du programme est assurée par le coordonnateur scientifique du consortium :

- Il doit être rattaché à un organisme public ou à un CLCC et travailler en France.

En complément de son rôle scientifique et technique, le coordonnateur sera responsable de :

- L'ensemble de la mise en œuvre du programme ;
- La mise en place des modalités de la collaboration entre les équipes participantes ;
- La production des documents requis (rapports scientifiques et financiers sous le contrôle l'organisme bénéficiaire de la subvention) ;
- La tenue des réunions avec les équipes du consortium ;
- La communication des résultats.

6.3 Équipes et/ou chercheurs éligibles

Les équipes individuelles et/ou chercheurs sélectionnés appartiendront aux organismes suivants :

- Un organisme public de recherche (université, EPST, EPIC,...) ;
- Un établissement de santé (CHU, CRLCC, CH, privés à but non lucratif).

La participation des partenaires d'organismes à but lucratif, d'industriels et/ou d'équipes étrangères est possible dans la mesure où ceux-ci assurent leur propre financement dans le programme.

6.4 Organisme bénéficiaire de la subvention

L'organisme bénéficiaire de la subvention sera l'organisme de rattachement ou d'affectation scientifique du coordonnateur. Cet organisme peut être :

- Un organisme public de recherche (université, EPST, EPIC,...) ;
- Un établissement de santé (CHU, CRLCC, CH, privés à but non lucratif)

7- Modalités de sélection et critères d'évaluation

7.1 Processus de sélection des dossiers de candidatures pour la constitution du consortium

Pour mener à bien l'évaluation, l'INCa s'appuie sur un comité d'évaluation scientifique (CE) international dont les membres sont reconnus pour leur expertise scientifique et médicale dans le domaine de la recherche.

Avant d'accéder à l'évaluation, les rapporteurs s'engagent sur le portail PROJETS à :

- Respecter les dispositions déontologiques de l'Institut, consultables à l'adresse suivante: <http://www.e-cancer.fr/Institut-national-du-cancer/Deontologie-et-transparence-DPI/Acteurs-de-l-evaluation-de-projet>;
- Conserver confidentiels les documents ou informations auxquels ils auront accès ;
- Déclarer les liens d'intérêts directs ou indirects qu'ils pourraient avoir avec les candidatures à évaluer.

Les principales étapes de la procédure de sélection des dossiers de candidature sont les suivantes :

- Vérification des critères de recevabilité et d'éligibilité : l'INCa vérifie que les dossiers de candidature soumis répondent aux critères énoncés dans le texte d'AAC ;
- Evaluation par le CE.

7.2 Évaluation du préprogramme et du programme final de recherche.

- Le préprogramme élaboré collectivement devra être soumis sous forme de dossier et sera ensuite exposé devant le CE, lors d'un séminaire de présentation ;
- Le dossier relatif au programme de recherche final (intégrant les recommandations du CE) devra être soumis pour validation définitive par l'INCa ;
- La composition du CE sera diffusée à l'issue de l'appel à candidatures.

7.3 Recevabilité

Les dossiers de candidature, le préprogramme et le programme final doivent être soumis dans les délais (cf. ch. 9) et au format demandé (cf. ch. 10). Ces documents devront être rédigés en anglais.

Les candidatures répondant à l'ensemble des critères administratifs de recevabilité seront évaluées sur dossiers par le comité d'évaluation.

7.4 Critères d'évaluation

7.4.1 Critères d'évaluation pour la formation du consortium

Les critères d'évaluation pour la sélection des candidatures qui formeront le consortium, sont les suivants:

- Qualités et expertises du candidat au regard des objectifs,
- Qualités et expertises des équipes participantes.

7.4.2 Critères d'évaluation pour le programme de recherche

Les critères d'évaluation du programme de recherche élaboré par le consortium sont les suivants:

Qualité scientifique du programme :

- Excellence au regard de l'état de la science ;
- Positionnement du programme dans le contexte national et international ;
- Pertinence et originalité du programme ;
- Clarté des objectifs.

Méthodologie et faisabilité :

- Qualité méthodologique et pertinence des technologies envisagées ;
- Adéquation et justification du calendrier proposé au regard des objectifs du programme ;
- Adéquation et justification du financement demandé par rapport au plan de travail proposé.

Impact du programme:

- Impact scientifique, technique et médical ;
- Caractéristiques innovantes.

Coordonnateur/candidat et équipes participantes/structures d'accueil :

- Qualités et expertises du coordonnateur/candidat au regard des objectifs du programme ;
- Qualités et expertises des équipes participant au programme ;
- Synergie, complémentarité et pluridisciplinarité des équipes associées au programme, valeur ajoutée du partenariat.

8- Dispositions générales et financement

8.1 Subvention de l'INCa

La mise en place d'un consortium et d'un programme de recherche dédié aux origines et aux causes des cancers pédiatriques représente une action prioritaire pour l'année 2020.

Le financement sera attribué selon les dispositions du règlement n°2020-01 relatif aux subventions allouées par l'INCa, consultable à l'adresse suivante : <http://www.e-cancer.fr/Institut-national-du-cancer/Appels-a-projets/Reglement-des-subventions>.

L'organisme bénéficiaire (représentant légal) et le coordonnateur doivent s'engager à respecter le règlement des subventions, sous réserve des éventuelles dérogations qui y seraient apportées dans l'acte attributif conclu entre l'INCa et l'organisme bénéficiaire. Il leur revient de le faire respecter par les organismes partenaires.

Le budget sera alloué à l'établissement de rattachement du coordonnateur scientifique, désigné organisme bénéficiaire, qui gèrera les fonds et les versements à chaque équipe participante dans les meilleurs délais et en toute autonomie. La responsabilité d'allocation des subventions est déléguée au coordonnateur en toute autonomie. Des procédures de mise en place de conventions inter-établissements devront être réalisées.

Le financement de la réalisation du programme de recherche est attribué pour une période de 4 ans.

Le versement s'effectuera en trois tranches. La première tranche sera versée au début du programme de recherche, au moment de la signature de l'acte attributif et le versement de la deuxième tranche sera conditionné à l'évaluation à mi-parcours. Le versement du solde de 10 % interviendra après validation par l'Institut du rapport financier et du dernier rapport d'activité.

Conformément à l'article L1415-7 du code de la santé publique, lorsque le projet, notamment en raison de sa particulière complexité, ne peut être achevé en 60 mois, le président de l'Institut pourra dans des conditions fixées par le décret n°2019-1178 du 15 novembre 2019 décider d'accorder une prolongation du projet ne pouvant dépasser une durée maximale de huit ans (96 mois).

8.2 Dépenses éligibles

La subvention INCa pourra financer:

- Des frais de personnel (le personnel permanent peut être imputé sur les dépenses éligibles du projet à l'exclusion des fonctionnaires d'état, hospitaliers ou territoriaux). Le financement de post-doctorants peut être demandé; celui de doctorants n'est en revanche pas éligible.
Des frais de personnel pour la coordination du consortium pourront être inclus et un chef de projet pourra être recruté ;
- Des frais de fonctionnement (consommables, frais liés à la publication des résultats des projets financés y compris, par exemple, les surcoûts éventuellement appliqués pour la publication des articles en accès libre) ;
- De l'équipement pour un montant inférieur à 150 K€ TTC. Ce seuil s'applique par achat unitaire d'équipement (et non pas sur le montant total des dépenses d'équipement). De plus, le montant total des dépenses d'équipement ne pourra être supérieur à 10 % du montant de la subvention allouée par l'INCa ;
- Des frais de gestion (à hauteur de 4% maximum).

Les postes budgétaires sont fongibles pendant l'exécution du projet.


8.3 Publication et communication

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan national pour la science ouverte, l'organisme bénéficiaire de la subvention et le coordonnateur du projet doivent veiller à :

- Compléter sur le portail PROJETS les rubriques « Résumé grand public » et « Résumé scientifique » du dossier de candidature. Les résumés (scientifiques et grand public) des projets financés feront l'objet d'une publication sur le site de l'Institut et le cas échéant de ses partenaires ;
- Privilégier les publications dans des revues ou ouvrages nativement en accès ouvert. À défaut, le bénéficiaire ainsi que les équipes participant à la réalisation du projet s'engagent à déposer les publications scientifiques issues des projets de recherche financés dans une archive ouverte ;
- Selon les instructions de l'Institut, établir un plan de gestion de données selon le modèle communiqué. Ce plan devra être transmis, dûment renseigné, à l'Institut par le bénéficiaire ou le coordonnateur.

Toute publication, sous quelque forme que ce soit (notamment articles, abstract), réalisée dans le cadre du projet devra obligatoirement mentionner le soutien financier de l'INCa. Cette mention devra comporter l'identifiant unique et scientifique du projet communiqué à partir du portail PROJETS.

9- Calendrier

Date de publication	Mai 2020
Date limite de soumission du dossier de candidature	30 Juin 2020 16h00
Comité d'évaluation scientifique pour la sélection des dossiers de candidatures	Mi - Septembre 2020
Réunions de travail de co-construction du préprogramme de recherche	<ul style="list-style-type: none">• 1^{ère} réunion : 6 et 7 Octobre 2020• 2^{nde} réunion : 10 Novembre 2020  Pour ces deux réunions, les chercheurs sélectionnés devront s'engager à être présents pour construire collectivement le programme de recherche <i>(les frais de déplacement et d'hébergement seront pris en charge par l'INCa)</i>
Date limite de soumission du préprogramme	1^{er} Décembre 2020
Séminaire de présentation du préprogramme devant le comité d'évaluation scientifique	Mi-décembre 2020 à préciser par l'INCa
Date limite de soumission du programme final	Fin Décembre 2020

10- Modalités de soumission

10.1 Nouvelles modalités de soumission : portail PROJETS

Un nouveau portail de gestion des appels à projets a été mis en place par l'Institut National du Cancer. Désormais, la soumission des projets s'effectue directement à partir du portail PROJETS : <https://projets.e-cancer.fr/>

Recommandations pour les candidats :

- ⇒ **Création/activation de compte** : pour vous connecter, utilisez votre adresse email de référence en tant qu'identifiant sur la page d'accueil du portail PROJETS.
- ⇒ **Si vous n'êtes pas encore inscrit, créez votre compte et complétez vos identité et profil professionnel.**
- ⇒ **Si vous êtes déjà enregistré (suite à une reprise de données de vos candidatures précédentes), un message vous signale que votre adresse email existe déjà. Il vous suffit alors de cliquer sur "Mot de passe oublié" et de suivre les indications.**
- ⇒ **Enfin, si vous pensiez être déjà inscrit et que votre adresse email n'est pas reconnue, contactez-nous à l'adresse « assistanceprojets@institutcancer.fr ».**

Dépôt du dossier de candidature : tout dossier de candidature doit être déposé au nom et coordonnées du coordonnateur exclusivement. Un dossier déposé sous un autre nom/adresse mail ne sera pas recevable.

10.2 Dossier de candidature:

Chaque dossier de candidature est soumis par une **seule** personne.

Dans le cas, où plusieurs chercheurs d'une même équipe déposent un dossier de candidature, un des chercheurs devra être désigné comme référent.

Le candidat accède à son compte dans le portail PROJETS :

- Il complète les données demandées en ligne (rubriques complémentaires) ;
- Il dépose les documents requis pour la soumission :
 - descriptif du projet dans la rubrique « Présentation du projet »,
 - CV du candidat.
- Il peut déposer des documents facultatifs :
Il est possible d'ajouter des pièces jointes complémentaires au dossier, dans le volet « Description du projet », aux rubriques « Pièces jointes complémentaires » ;
- Il valide le projet soumis : la validation définitive génère un email accusant réception et confirmant le dépôt du dossier.

Attention:

- **Le numéro de dossier reçu lors du dépôt du projet doit figurer sur les documents déposés (exemple : « PEDIA20-001 ») ;**
- **une fois le dossier validé, vous ne pourrez plus revenir sur les éléments du dossier déposé.**

10.3 Préprogramme et programme final du consortium :

Le préprogramme et le programme final devra être transmis par le coordonnateur scientifique du consortium dans les délais et formats qui seront indiqués ultérieurement par l'INCa.

11- Publication des résultats

L'INCa informera par écrit les candidats dont les dossiers de candidatures auront été sélectionnés par le comité d'évaluation scientifique.

La liste des chercheurs formant le consortium ainsi que l'intitulé du programme de recherche final seront publiés sur le site de l'INCa.

12- Contacts

Vous pouvez nous contacter pour toute information :

- **de nature scientifique :**

Hedi SOUSSI hsoussi@institutcancer.fr

Département Biologie, Transfert et Innovations - Pôle recherche et innovation de l'INCa :

- **de nature administrative :** pediat-info@institutcancer.fr
- **d'ordre technique :** assistanceprojets@institutcancer.fr